

COMPTE-RENDU

L'an deux mille dix-sept, le trente juin, à 18 heures 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 23 juin 2017, s'est réuni à l'Hôtel de ville sous la présidence de Stéphanie PHAN THANH, Maire

Etaient présents : Pascal LOIRAT - Marie-Annick DURAND -Thierry de LORGERIL - Françoise JOUNIER - Luc PORTET - Catherine LACROIX - Bernard MACE - Anouk PAOLOZZI-DABO - Jacques GUIHENEUF - Laurent BOULO - Chantal DEMY – Marie-Claude BARRET - Laurent CHASSAING Patrice GUIHARD - Joseph GAULTIER - Gwénaëlle MORVAN - Nicolas CRIAUD - Laurence LEPINE - Joëlle URVOIS - Anne-Martine GUILLOUX - Marie-Line MOREAU - Valérie DUVERT - Hélène CHALLIER Hervé NAËL - Emmanuelle SOALHAT - Dominique MIGAULT - Frédéric MICHÉ - Anne-Gaëlle RÉVAULT François PAGEAU

Etaient excusés : Frédéric DUNET donne pouvoir à Nicolas CRIAUD - Nadège VERON donne pouvoir à Anne-Martine GUILLOUX - Laurence GEFFRAY donne pouvoir à Gwénaëlle MORVAN

Secrétaire de Séance : Jacques GUIHENEUF

Madame le Maire demande à Jacques GUIHENEUF, secrétaire de séance, de bien vouloir procéder à l'appel.

Le quorum étant atteint, Madame le Maire soumet, à l'approbation de l'Assemblée délibérante, le compte-rendu du Conseil Municipal du 15 mai 2017. Le compte-rendu ne suscite aucune remarque et est approuvé à l'unanimité.

Puis Madame le Maire conserve la parole pour rapporter la première délibération.

01 Installation de Madame BARRET Marie-Claude au Conseil Municipal

Madame le Maire présente Marie-Claude BARRET de « Guérande avec Vous » qui remplace Marc-Antoine de LA CHEVASNERIE, démissionnaire depuis le 24 avril 2017.

Marie-Claude BARRET remercie Madame le Maire ainsi que l'ensemble des élus du Conseil Municipal pour leur accueil.

Valérie DUVERT fait part de son souhait de quitter le groupe « Guérande avec Vous », de ne rejoindre aucun groupe existant et de créer son propre groupe.

Elle remercie les personnes de la liste « Guérande avec Vous » avec lesquelles elle a travaillé et informe qu'elle s'inscrit désormais dans une opposition constructive et non agressive.

Madame le Maire précise qu'il y aura donc 4 groupes représentés au sein du Conseil Municipal.

Laurent CHASSAING rappelle que la liste « Guérande avec Vous » a été élue par les Guérandais en mars 2014 et est désormais composée de 25 membres dont chacun a sa liberté d'action, de parole, d'idéologie, et cela depuis leur élection. Ils le doivent, dès le début de leur engagement, à la volonté de Madame le Maire qui est garante de cet esprit de confiance. Ce groupe est très dynamique, actif et solidaire. Ils ont construit tous ensemble un projet pour la ville de Guérande et ils comptent bien aller au bout de cet engagement. Afin de mener à bien leur projet, ils débattent, discutent régulièrement et décident ensemble de la meilleure mission ou action à mener toujours dans l'intérêt général, jamais en ce qui les concerne dans l'intérêt particulier. Personne dans le groupe n'a eu à souffrir d'un manque de considération, d'écoute, sauf peut-être à n'avoir pas voulu faire entendre son opinion. Il confirme avec force que les membres de « Guérande avec Vous », respectueux de tous plus que jamais, sont animés par une envie collective d'œuvrer pour les guérandais. Leur engagement est intact, fort, loyal et le restera.

LE CONSEIL MUNICIPAL PREND ACTE DE CETTE DELIBERATION

02 Désignation du collège électoral pour l'élection des sénateurs

Madame le Maire rappelle que le 24 septembre 2017, à la Préfecture de Nantes a lieu l'élection des sénateurs. Il faut donc ce soir, présenter des listes de suppléants de sorte que, si l'un des membres du Conseil Municipal était empêché – pour des raisons bien encadrées par les textes – les suppléants puissent voter à leur place. Pour cela, il faut constituer un bureau électoral que Madame le Maire présidera. Le Bureau est également constitué des personnes suivantes :

- Marie-Annick DURAND
- Chantal DEMY
- Anne-Gaëlle RÉVAULT
- Anouk PAOLOZZI-DABO

Puis Madame le Maire donne lecture des listes présentées par les différents groupes représentés au sein du Conseil Municipal :

- Guérande avec Vous : Madame le Maire liste les suppléants,
- Guérande Alternance : Madame le Maire liste les suppléants,
- Vivons Guérande Ecologique et Solidaire : Madame le Maire liste les suppléants,
- Guérande en Marche : Madame le Maire liste les suppléants.

Chacun place dans l'urne la liste pour laquelle il souhaite voter. Ceux qui ont des procurations votent deux fois. Marie-Annick DURAND, Chantal DEMY, Anne-Gaëlle RÉVAULT, Anouk PAOLOZZI-DABO et Madame le Maire procèdent au dépouillement de l'urne. On compte bien 33 bulletins à transmettre à la préfecture dans les 24 heures. Pas de bulletin blanc ou nul. Il y a 25 bulletins pour « Guérande avec Vous », 4 bulletins pour « Guérande Alternance », 3 bulletins pour « Vivre Guérande Ecologique et Solidaire », 1 bulletin pour « Guérande en Marche ». On obtient donc 8 suppléants pour « Guérande avec Vous » et 1 suppléant pour « Guérande Alternance ».

VOTE : Sont proclamés élus en qualité de délégués suppléants pour les élections sénatoriales :

- Michelle POUPARD, liste Guérande avec vous
- Yves GUELLEC, liste Guérande avec vous
- Claudine GONSTAW, liste Guérande avec vous
- Didier HOUGARD, liste Guérande avec vous
- Sophie BRONGNIART, liste Guérande avec vous
- Henri GUYOT, liste Guérande avec vous
- Claudine BOUCARD, liste Guérande avec vous
- Fabrice GUILLET, liste Guérande avec vous
- Frédérique COGNÉ, liste Guérande alternance.

Puis la parole est donnée à Nicolas CRIAUD.

03 Délégation de service public pour le marché public d'approvisionnement : rapport du délégataire pour l'exercice 2016

Nicolas CRIAUD rappelle que dans le cadre de la délégation de service public avec la société Cordonnier, le délégataire doit fournir chaque année un rapport annuel sur l'activité liée au marché. Cette période s'étend du 1^{er} juillet 2015 au 30 juin 2016. Ce rapport a été présenté à la Commission Consultative des Services Publics Locaux qui s'est réunie le 7 juin 2017.

Hervé NAËL demande si les études d'implantation du marché prévues pour l'année 2017 ont été menées ? Si oui, quelles en sont les conclusions ? Si non, pourquoi ?

Nicolas CRIAUD indique que lors des Commissions Paritaires des Marchés a été évoquée la définition du périmètre du marché de Guérande en tenant compte de la spécificité de ce marché qui est la saisonnalité de l'activité (période estivale et autre période). Un travail a été engagé avec les commerçants qui siègent à cette commission pour redéfinir un périmètre. Le placier est chargé de prévenir les commerçants de ce changement. Le marché de Guérande en saison estivale s'étendra à l'entrée de la porte Vannetaise. L'objectif est d'inciter les personnes qui fréquentent le faubourg Sainte-Anne à venir découvrir le marché. Pour des raisons de sécurité, il a fallu régler le problème des terrasses sur la place de la collégiale pour faciliter l'accès aux pompiers, et régler la circulation intra-muros les jours de marché.

LE CONSEIL MUNICIPAL PREND ACTE DE CETTE DELIBERATION.

Madame le Maire reprend la parole.

04 Compte de gestion 2016

Madame MARTIN, trésorière municipale, est présentée aux membres du Conseil Municipal.

Madame MARTIN confirme que le compte de gestion et le compte administratif sont bien en accord l'un avec l'autre.

LE CONSEIL MUNICIPAL PREND ACTE DE CETTE DELIBERATION

La parole est donnée à Thierry de LORGERIL.

05 Compte administratif 2016

Madame MARTIN précise que le compte administratif et le compte de gestion du Budget annexe des Pompes Funèbres sont bien en conformité l'un avec l'autre.

Thierry DE LORGERIL présente les tableaux des pages annexes.

En Investissement : 7 millions d'euros en dépenses / 5,5 millions d'euros en recettes : résultat -1,5 millions d'euros.

En Fonctionnement : 18,7 millions d'euros en dépenses / 21,4 millions d'euros de recettes : résultat +2,7millions d'euros.

M. de Lorgeril souligne qu'en matière de dépenses de fonctionnement :

- Baisse de 1,15% entre le Compte Administratif 2015 et celui de 2016 avec un taux de réalisation budgétaire de 95,99%. C'est un signe positif car la Ville a dépensé moins que ce qui avait été budgété.

Thierry de LORGERIL observe que les charges à caractère général ont diminuées. C'est le signe d'une gestion très attentive de la part des services et des élus (contrôle très précis des dépenses). On note également un affaissement des dépenses de fonctionnement (allocations, subventions versées...). Les frais financiers sont plus faibles en 2016 par rapport à 2015. C'est un signe positif.

Guérande est une ville endettée, mais les frais financiers diminuent du fait des taux d'intérêts qui se sont réduits. En outre, la dette se répartie entre des prêts à taux fixes et des prêts à taux variables. Depuis 2

ans on profite de taux très faibles pour systématiquement passer en taux fixe. Les frais de personnel sont stabilisés à un peu moins de 50% de la section de fonctionnement.

S'agissant des recettes de fonctionnement, on peut noter :

- Baisse de 4,33% entre le compte administratif de 2015 et celui de 2016.
- Budget de 2016 par rapport au compte administratif de 2016 : 102,13% de taux de réalisation.

Thierry de LORGERIL observe que, pour la part la plus significative de nos recettes fiscales (les taxes) on constate une légère augmentation mesurée de la fiscalité. En valeur absolue on a une petite augmentation des recettes fiscales, par contre, en valeur relative, les recettes fiscales représentent la part de plus en plus significative en proportion de nos recettes (on passe de 67% en 2015 à 72% en 2016). Les subventions, dotations, participations qui nous sont versées par l'Etat ou d'autres collectivités (Cap Atlantique...) ont tendance à se réduire significativement (plus de 600.000 euros de moins entre 2015 et 2016).

Dépenses investissement :

- Baisse de 1,23% entre le compte administratif de 2015 et celui de 2016.
- Taux de réalisation : 73,84% qui s'explique par le fait que 2M€ de crédits revolving n'ont pas été mobilisés.

Recettes investissement :

- Baisse de 35,01% entre le compte administratif de 2015 et celui de 2016.
- Taux de réalisation : 64,76%.

Enfin, Thierry de LORGERIL conclut son propos en indiquant que la Ville clôture un exercice avec des prêts à taux fixes pour 78,76% de l'endettement de la commune et des prêts à taux variables pour 19,07% de l'endettement et un risque zéro sur la charte GISSLER..

Hélène CHALLIER souhaite faire un commentaire global sur le Compte Administratif. Le Compte Administratif entérine les orientations du DOB et confirme une politique de nécessaire économie menée avec une certaine cohérence. Dans un contexte global de baisse de la DGF, elle note la baisse des dépenses de fonctionnement (de 19,5 millions d'euros en 2015 à 18,1 millions d'euros cette année). Cette baisse accompagne la baisse des dépenses générales (de 28,9 millions d'euros en 2015 à 26,2 millions d'euros cette année). Elle constate, en parallèle, l'absence d'emprunt qui est un des éléments expliquant la baisse des recettes de 500.000 euros. Pour conclure sur ces indicateurs positifs, on peut dire qu'avec moins on a su faire mieux. Il faut saluer ici l'effort consenti par l'ensemble des services qui explique aussi ce résultat. Grace à l'application de chacun, nous sommes plus efficaces en termes de fonctionnement car Guérande concède un effort proportionnel plus important que celui consenti par les communes de la même strate. Notons aussi au passage la bonne santé des bases fiscales qui apportent 800.000 euros de mieux qu'en 2015. Cependant la situation reste toujours fragile, plombée par le poids qui reste considérable de la dette guérandaise. Même si la commune ne paie plus le Petit Séminaire, même si la Ville a suspendu les travaux coûteux de Saillé, l'encours de la dette reste de 20% au-dessus des communes de la même strate malgré la baisse de 8,5%. Les dépenses de fonctionnement, malgré les efforts, demeurent toujours au-dessus de celles de la strate et ont par ailleurs, elles, beaucoup augmentées. Les dépenses d'équipements demeurent toujours en-deçà de celles de la strate. Cela signifie qu'après un frein sur l'investissement nécessaire au vu de tous ces indicateurs, il faudra dans un avenir proche, investir à nouveau. C'est aujourd'hui que la Ville doit faire des choix d'investissement. Pour faire ces investissements il faut avoir fait des choix politiques pour échelonner les projets et le financement de ces projets – ce qui n'est toujours pas le cas à Guérande puisqu'il est proposé de déléguer ces choix à des bureaux d'études. Ces choix ne sont pas ceux des élus de la liste Guérande Alternance, qui s'ils ne peuvent qu'abonder sur la gestion de la situation, ils restent fermement opposés à l'absence d'orientation, de vision politique qui implique la politique financière. Pour ces raisons, Guérande Alternance s'abstiendra.

Hervé NAËL précise que s'agissant des orientations politiques, il se réserve pour en reparler au moment de la discussion annuelle autour du Budget primitif. On reparle à chaque fois de la dotation DGF. On met en garde par rapport au confort de travail des salariés et aux services qui peuvent être rendus. Le fait d'autofinancer l'investissement à partir des surplus du budget de fonctionnement aura ses limites un jour. Tout ce qui est de l'orientation des investissements on en reparlera lors du débat d'orientation.

Madame le Maire estime que ce sont des échanges que l'on peut avoir régulièrement. Elle voudrait rappeler, concernant la baisse de la DGF que la DGF a été mise en place avec les Lois de Décentralisation. L'Etat a demandé aux collectivités de prendre en charge des services nouveaux. En contrepartie, il versait une dotation. Aujourd'hui, il reste aux collectivités la charge de cette mission, en revanche, la recette qui est censée accompagner cette mission a disparu. Ceci est à la charge de l'impôt des guérandais. La tendance est perverse pour les collectivités car on nous demande d'en faire plus sans les moyens qui vont avec. On va revenir à un système de tutelle de l'Etat de plus en plus fort.

Thierry de LORGERIL est sensible aux propos de Madame CHALLIER et dit que c'est toujours réconfortant de connaître un peu de bienveillance dans des moments délicats. Sur la durée du municipale que nous traversons aujourd'hui, nous tablons sur une perte de recettes au titre de la baisse de la DGF mais aussi des prélèvements nouveaux (FPIC : 184.000 euros reversés à l'Etat en 2016 – baisse de la DSU...). C'est une baisse de recettes de 6 millions d'euros. Cela amène tout le monde à faire preuve de créativité, d'inventivité, à modifier les méthodes de travail. Cela oblige à tendre vers une gestion d'entreprise. Quand une entreprise a plus de dépenses que de recettes, elle sanctionne. Pour une collectivité publique, cela s'appelle se mettre sous tutelle de la préfecture, même si on en est pas encore à ce stade. Le vrai sujet c'est l'inquiétude que l'on peut légitimement avoir en ce qui concerne la suppression annoncée totale ou partielle de la taxe d'habitation. Si celle-ci est supprimée pour 80% de la population, cette perte de recettes devra être compensée par autre chose. A défaut d'une tutelle préfectorale, ne devrait-on pas placer les collectivités territoriales et locales sous une véritable ombre tutélaire de l'Etat. La probabilité que ce reversement demeure gelé au fil du temps et ne soit pas réactualisé paraît très grande.

Frédéric MICHÉ se demande si cette baisse de DGF dont nous parlons à chaque conseil n'est pas vertueuse ? Il y a sans doute eu du laxisme dans la gestion des collectivités pour en arriver là, la DGF n'est-elle pas une sorte d'assistantat ? Il se félicite de la baisse des charges de fonctionnement et rappelle qu'il n'est pas en dehors de tout intérêt et sans connaissance de la gestion des entreprises. Les élus qu'il représente portent des valeurs d'économie qui n'ont pas les mêmes réalisations et concrétisations que la majorité, et c'est là qu'ils ne seront pas tout à fait d'accord sur les choix de la Municipalité.

Hélène CHALLIER précise que sur Saillé, c'est le municipale précédent qui a commandé les investissements.

S'agissant du FPIC, elle rappelle que la Ville le devait, ce n'est pas nouveau, avant c'est Cap Atlantique qui le payait pour nous. Le fait que les communes payent désormais a engendré un effet positif (plus grande pugnacité) avec nos partenaires. Cela a entraîné que Cap Atlantique prenne en charge le Petit Séminaire, Villejames et la piscine de Guérande. Il y a des choses à défendre au sein de l'intercommunalité.

Madame le Maire indique que des associations d'élus de collectivités territoriales se mobilisent et restent vigilantes sur l'avenir.

Hervé NAËL énumère ensuite un certain nombre de questions techniques sur le compte financier :

- Section de fonctionnement : dépenses
- Chapitre 11, article 611 : contrat de prestations de service avec des entreprises : hausse de 253.000 euros, pourquoi cette hausse ?
- Chapitre 11, article 61523 : mandats émis négatifs de -46.808 euros. Cela est-il lié aux nouveaux articles 615231 et 615232 ?

- Chapitre 11, article 63512 : taxes foncières -25.000 euros. Lié à l'achat du Petit Séminaire par Cap Atlantique ?
- Chapitre 11, article 637 : autres impôts + 12.000 euros, pourquoi cette hausse ?
- Chapitre 14, article 73928 : fiscalité. Nouvel article, à quoi correspond-il ?
- Section de fonctionnement : recettes
 - Chapitre 70, article 70632 : redevances à caractère de loisirs. Nouvel article correspond à quel article avant ?
 - Chapitre 70, article 7067 : redevances et droits des services périscolaires et d'enseignement. Baisse de 25.000 euros lié à la mise en place du nouveau système de paiement à la maison de la famille ?
- Section d'investissement : dépenses
 - Chapitre 21, article 2138 : autres constructions. A quoi cela correspond ?
 - Chapitre 21, article 2161 : œuvres et objets d'art. Quelle est la différence avec l'article 2316 du chapitre 23.

Madame le Maire propose à Monsieur NAËL qu'il transmette ses questions par écrit afin qu'il lui soit apportée une réponse précise.

Madame le Maire quitte la salle du Conseil et confie la présidence de la séance à Marie-Annick DURAND.

Marie-Annick DURAND rappelle le résultat définitif des comptes administratifs.

VOTE : *Madame le Maire se retire du vote*

Nombre de membres en exercice : 33

Nombre de membres présents : 30

Nombre de suffrage exprimés : 32

	Budget principal			Budget annexe Pompes Funèbres	
	Fonctionnement	Investissement		Fonctionnement	Investissement
–					
Pour :	25	25	Pour :	28	28
Contre :			Contre :		
Abstention :	7(a)	7(a)	Abstention :	4(b)	4(b)

(a) Hélène CHALLIER / Hervé NAËL / Emmanuelle SOALHAT / Dominique MIGAULT / Frédéric MICHÉ / Anne-Gaëlle RÉVAULT / François PAGEAU

(b) Hélène CHALLIER / Hervé NAËL / Emmanuelle SOALHAT / Dominique MIGAULT

06 Affectation du résultat 2016

VOTE : Majorité – 7 abstentions (Hélène CHALLIER / Hervé NAËL / Emmanuelle SOALHAT / Dominique MIGAULT / Frédéric MICHÉ / Anne-Gaëlle RÉVAULT / François PAGEAU)

07 Budget supplémentaire 2017

Thierry de LORGERIL précise que l'adoption de ce budget supplémentaire aurait dû être faite après les délibérations du Syndicat de la Madeleine. En effet, il s'agit d'une anticipation en termes d'ajustement des contributions de la commune de Guérande au budget du Syndicat Intercommunal de la Madeleine à la

suite des modifications statutaires et de la modification des quotes-parts de financement entre Saint-Lyphard et Guérande qui ont été adoptées dans le cadre d'un précédent Conseil Municipal.

Tous ces ajustements avaient été vus en Commission Finance.

VOTE :

	Budget principal			Budget annexe Pompes Funèbres	
	Fonctionnement	Investissement		Fonctionnement	Investissement
–					
Pour :	26	26	Pour :	26	26
Contre :			Contre :		
Abstention :	7(a)	7(a)	Abstention :	7(a)	7(a)

(a) Hélène CHALLIER / Hervé NAËL / Emmanuelle SOALHAT / Dominique MIGAULT / Frédéric MICHÉ / Anne-Gaëlle RÉVAULT / François PAGEAU

08 Tarifs municipaux 2017 – modifications

Thierry de LORGERIL rappelle que ces modifications ont déjà été examinées en Commission Finance. On a juste attiré l'attention sur un certain nombre d'éléments tarifaires sur lesquels on est obligé de prévoir un minimum de facturation de 15 euros.

Hélène CHALLIER relève qu'au niveau du stationnement des véhicules, ce n'est pas un bon signe d'accueil.

Anne-Gaëlle RÉVAULT demande ce qu'il en est pour la carte des photocopies pour les associations.

Hervé SABAROTS précise qu'il n'est pas nécessaire de voter un tarif pour les associations parce qu'on met en place une carte photocopie. Les associations bénéficieront d'un crédit photocopies de 20 euros si elles en font la demande.

VOTE : Unanimité

09 Affiliation au Centre de regroupement du chèque emploi-service universel préfinancé (C.E.S.U.)

Madame le Maire indique que la Ville a la possibilité de s'affilier au centre de regroupement du chèque emploi-service universel préfinancé pour permettre aux familles de payer les services de crèche, de centre de loisirs. Seuls les frais de restauration scolaire en sont exclus.

Thierry de LORGERIL précise qu'il s'agit d'une mesure de simplification pour rendre un meilleur service aux concitoyens parce que certains souhaitent utiliser comme moyen de paiement ces chèques emploi-service universel.

VOTE : Unanimité

10 Convention d'agrément avec l'Agence Nationale pour les Chèques Vacances (ANCV)

Selon Thierry de LORGERIL beaucoup de personnes bénéficient de ce dispositif, et beaucoup souhaitent régler des prestations telles que l'accès aux remparts, la billetterie du centre culturel Athanor, les ateliers culturels, les mini-camps, les centres de loisirs,... à l'aide de ce mode de paiement.

VOTE : Unanimité

11 Convention de participation financière avec le Syndicat Intercommunal de la Madeleine

Madame le Maire rappelle que ce sujet a déjà été évoqué dans le cadre du Budget supplémentaire. Nous avons revu au cours de la délibération des statuts, le calcul de la participation financière des deux collectivités (Guérande et Saint-Lyphard) en tenant compte des compétences effectives du Syndicat qui tourne majoritairement autour de l'accueil des scolaires.

VOTE : Unanimité

12 Convention entre la ville de Guérande et le Syndicat de la Madeleine pour le reversement des prestations CAF et MSA

Madame le Maire précise que cette délibération régularise le fait que des prestations relevant précédemment du CCAS relèvent désormais de la Maison de la Famille et donc de la Ville.

VOTE : Unanimité

13 Rapport de présentation du Développement Social Urbain (D.S.U.) – Exercice 2016

Pour Françoise JOUNIER, il s'agit de présenter les actions de développement social qui ont été réalisées en 2016 (tableaux en annexes). Pour information, il s'agit des montants réalisés par les entreprises, puisque les mêmes montants de travaux avaient été réalisés en régie et ne sont pas comptabilisés dans cette partie. Cela correspond aux frais d'élaboration de l'ADAP. A partir de 2017, la Ville va sortir du dispositif DSU, cela est la conséquence de la fusion des communes et de la mise en place de nouveaux critères. La sortie va être accompagnée sur trois ans. Pour 2017, la commune percevra 90% de la DSU de 2016, pour 2018 elle percevra 70% de la DSU, pour 2019 ce sera 50% de la DSU et pour 2020 la Ville ne percevra plus rien.

Hélène CHALLIER estime qu'il n'est pas possible de voter un rapport qui est celui de 2015. Notons que la part du logement social à Guérande était de 7% en 2015 contre 22% pour l'ensemble des communes comparables au vu de l'annexe. Qu'en est-il aujourd'hui du réalisé, sachant que les chiffres publiés sont ceux du logement réalisé et prévu ? Est-ce cela qui explique le renchérissement de la pénalité qui a plus que doublé (64.000 euros à 134.000 euros) ? Enfin, le loyer du local rue de la Trémillais est en baisse depuis 3 ans : 8.085 euros en 2014, 6.458 euros en 2015 et 4.823 euros en 2016. Pourquoi cette baisse.

Madame le Maire rappelle qu'à Guérande on est à plus de 12% pour les logements sociaux (calculs des ratios de la loi SRU). On est en progression constante sur les logements sociaux et que le pourcentage vu dans l'annexe n'est pas juste.

Hervé NAËL observe qu'en regardant dans le tableau, le loyer de la rue de la Trémillais est en baisse depuis 3 ans.

Cédric SUHARD lui répond que le loyer a été revu, il s'agit des montants payés en 2016, mais il manque le loyer du dernier trimestre (on est donc à 6000 euros ce qui est identique à 2015).

LE CONSEIL MUNICIPAL PREND ACTE DE CETTE DELIBERATION

14 Régie de recettes – modalités de remboursement de recettes

Madame le Maire précise qu'il arrive que des usagers de nos services (exceptionnellement et sur justificatif) doivent annuler leurs inscriptions, et il faut pouvoir les rembourser.

Thierry de LORGERIL ajoute que le régisseur de recettes ne peut procéder à un remboursement. La ville de Guérande et la Trésorerie Municipale ont donc convenu de mettre en place une procédure qui permettra de procéder au remboursement sans montant minimum.

VOTE : Unanimité

La parole est donnée à Gwénaëlle MORVAN

15 Mission Locale de la Presqu'île Guérandaise – Participation financière 2017

Gwénaëlle MORVAN précise, qu'en 2016 on comptabilise 912 jeunes suivis par la Mission Locale dont 248 Guérandais.

Pour Madame le Maire, cette convention et ce soutien financier sont plus que jamais importants notamment au regard du nombre de jeunes qui sont accompagnés et qui reste constant d'une année sur l'autre (environ 1.000 jeunes). Les prestations de la Mission Locale sont plus que jamais nécessaires pour les accompagner soit dans leur prise d'emploi, de formation, de santé, ou encore de mobilité.

Emmanuelle SOALHAT rappelle que les élus du groupe Guérande Alternance avaient réclamé des données de l'Observatoire Social. Elle aimerait donc pouvoir évaluer la politique de la ville en direction de l'insertion professionnelle des jeunes en presqu'île par l'intermédiaire de la Mission Locale. La participation financière de la ville étant de 33.127,51 euros et en l'absence de bilan précis des activités et des résultats elle demande le rapport d'activités 2016 et s'interroge sur la représentation de la ville au sein du Conseil d'administration de la Mission Locale. En raison de cette absence d'information, Guérande Alternance s'abstiendra.

Gwénaëlle MORVAN rappelle qu'elle est la vice-présidente de la Mission Locale.

Madame le Maire précise qu'elle en était présidente sous le précédent Mucipe.

Hélène CHALLIER aimerait connaître ce qui a été entrepris en termes d'actions ? Y a-t-il des choses à inventer ? Les élus n'ont jamais eu cette présentation, alors qu'ils en ont sur la vie sociale...

Madame le Maire propose que le directeur de la Mission Locale vienne présenter un bilan de l'action de la mission locale lors d'un prochain Conseil Municipal.

Selon Gwénaëlle MORVAN beaucoup d'actions sont mises en place.

Pour Françoise JOUNIER, la Mission Locale est un partenaire incontournable pour la ville de Guérande.

VOTE : Unanimité

16 Subvention exceptionnelle – Partenariat projet 2017

Emmanuelle SOALHAT aimerait avoir des exemples de projets.

Gwénaëlle MORVAN indique que l'année dernière, il y avait « Tam-Tam dans la saline » d'Univers-Sel, « la Marche de Guérande à Rome » de Vahiny Madagascar, deux projets « 4L Trophy » et un projet « Rallye Rose des Sables ».

VOTE : Unanimité

La parole est donnée à Catherine LACROIX

17 Programme pluriannuel de travaux monuments historiques – choix de la procédure – autorisation du lancement d'une consultation – autorisation de signature des marchés

Catherine LACROIX précise, qu'après avoir restauré pendant plusieurs années les remparts, il s'est avéré que les autres monuments avaient de gros problèmes sanitaires qui obligeaient soit à ne pas ouvrir au

public, soit menaçaient la conservation des édifices. Il y a eu un diagnostic qui a été fait par le cabinet PERROT-RICHARD, validé par les services de l'Etat. Le diagnostic a fait état de 12 millions d'euros pour la conservation sanitaire et la valorisation du patrimoine (les remparts, la collégiale Saint-Aubin et la porte Saint-Michel).

Hélène CHALLIER souhaite savoir si c'est bien toujours le cabinet PERROT-RICHARD qui pilote ces travaux ? Elle redemande ici quel est le pourcentage que ce cabinet prélève sur l'ensemble des travaux au titre de son défraiement ? Enfin elle rappelle que, selon Guérande Alternance, il y a bien conflit d'intérêt lorsque le même opérateur estime des travaux pour la réalisation desquels il touchera un pourcentage. Elle parle ici d'une somme à hauteur de 500.000 euros d'ici 2020.

Catherine LACROIX répond que c'est effectivement le cabinet PERROT-RICHARD qui a la maîtrise d'œuvre.

VOTE : Unanimité

La parole est donnée à Thierry de LORGERIL.

18 Maîtrise d'œuvre Aménagement des espaces publics en Site Patrimonial Remarquable (S.P.R.) et sur l'ensemble du territoire communal – Lancement d'une consultation – Autorisation de signer les marchés

Thierry DE LORGERIL précise le mode opératoire de cette consultation qui consiste à sélectionner dans un premier temps des entreprises sur leurs capacités techniques et organisationnelle puis de sélectionner une entreprise sur le prix pour chaque action de maîtrise d'œuvre décidée. Cela simplifie le mode de consultation.

Le PLU, le plan de circulation au sein de la commune et le plan de sauvegarde et de mise en valeur du patrimoine de Guérande sont des documents de référence pour cette consultation

Hélène CHALLIER estime que la commune de Guérande sollicite l'approbation du Conseil Municipal afin de signer un chèque en blanc pour une maîtrise d'œuvre d'opérations non encore précisées. Guérande Alternance s'oppose à cette proposition pour trois raisons :

- Parce que les élus du groupe sont convaincus que la Ville doit, autant que faire se peut, conserver la maîtrise d'œuvre de ses projets,
- Parce qu'ils refusent de dépenser l'argent public dans des études préliminaires qui ne sont commanditées que pour proposer des projets à des élus en manque d'inspiration. Sur la méthode, ils réaffirment que les études doivent étayer des projets déjà bien dessinés par les élus, et non s'accumuler de manière incroyablement dispendieuse, pour n'être pas toujours utilisées,
- Parce qu'il faut imaginer l'avenir et éventuellement avoir recours à des études extérieures si l'on est dans l'incapacité d'obtenir les ressources en interne, mais pas l'inverse.

Ils demandent donc de rompre avec ces usages de confort qui, selon eux, sont un gaspillage d'argent public.

Madame le Maire estime que ce n'est pas du confort. Les études qui sont lancées par la ville le sont car elles sont nécessaires. On est sur un territoire complexe, un site patrimonial fort avec des contraintes et nous sommes à la croisée des chemins entre le PSMV, le PLU, le plan de circulation qui rendent nécessaire la réalisation d'études préalables qui amèneront sûrement des propositions d'investissement assez ambitieuses. On ne peut pas toujours se dispenser d'études et malheureusement compte tenu de la

strate de collectivités, on n'a pas toujours en interne des bureaux d'études tels que peuvent en avoir de grandes collectivités. On ne fait pas ceci juste par confort.

Hélène CHALLIER souhaite donc avoir un point sur les projets qui sont nommés ici.

Madame le Maire lui répond que, concrètement ce sont des études paysagères, des études portant sur la voirie, la promenade des remparts... Ces études nous sont demandées par les autorités de tutelle.

Luc PORTET rappelle que, lors du Municipice précédent, une proposition d'un sens de circulation d'un tour de ville avait été refusée faute d'étude préalable.

VOTE : Majorité – 4 abstentions (Hélène CHALLIER / Hervé NAËL / Emmanuelle SOALHAT / Dominique MIGAULT)

19 Cession d'un véhicule de la ville de Guérande

Thierry de LORGERIL précise que la commune de Guérande a adhéré au système de web enchère pour vendre des biens désuets, obsolètes, hors d'usage.

VOTE : Unanimité

20 Espace Domicile – Renégociation d'emprunts – Réitération de la garantie d'emprunts de la ville de Guérande

Thierry DE LORGERIL indique qu'Espace Domicile a obtenu des renégociations de prêts auprès de la Caisse des Dépôts de Consignation avec des conditions plus avantageuses. Les garanties doivent donc être redonnées par la collectivité.

Françoise JOUNIER ajoute qu'il s'agit de vieux prêts dont la typologie était recevable pour la renégociation par la Caisse de Dépôts et Consignation. Cela a donc réduit la garantie et bien entendu les montants portent uniquement sur ce qu'il reste à payer. Selon Espace Domicile, il s'agit de négociations exceptionnelles, donc on ne pense pas que cela se reproduira tout de suite.

VOTE : Unanimité

21 Demande de subvention pour la réalisation d'un dispositif d'éclairage du terrain de football n°2 – Fonds de concours de Cap Atlantique

Thierry DE LORGERIL rappelle que la Ville dispose d'un tissu associatif très dynamique avec beaucoup de clubs sportifs sur Guérande. On a une grosse fréquentation, ce qui est un élément important et intéressant comme indiqué dans cette délibération. On comptabilise 40% des adhérents qui ne sont pas Guérandais. Guérande compte notamment un club de football qui compte 400 licenciés. Cette association utilise le stade de football Jean Ménager dont un seul terrain est éclairé. L'éclairage du terrain n°2 permettrait de diminuer l'impact des entraînements sur le terrain principal et donc de préserver son utilisation pour les compétitions en période hivernale.

Hervé NAËL dit qu'en Commission des Sports, a été évoquée la réalisation de l'éclairage du terrain de football n°2 en même temps que la réalisation d'un terrain synthétique afin de limiter les coûts. Guérande Alternance demande le rattachement de la question des terrains synthétiques à la commission des Grands Equipements de Cap Atlantique au même titre que les piscines car ces équipements doivent être peu à peu acquis par l'intercommunalité dans le cadre des infrastructures structurantes. Les élus de son groupe

demandent que les élus Guérandais qui siègent à Cap Atlantique s'engagent en ce sens aujourd'hui afin de pouvoir voter cette délibération.

Hélène CHALLIER estime que l'on peut peut-être obtenir au moins un terrain synthétique.

Madame le Maire indique que Cap Atlantique a déjà proposé aux différentes communes de Cap Atlantique qu'au moins un terrain synthétique soit mis en place sur la Presqu'île.

Frédéric MICHÉ fait remarquer la préférence de Cap Atlantique pour les mesures de transition énergétique plutôt que pour les aménagements sportifs.

Madame le Maire répond qu'il y a effectivement un volet sur les transitions énergétiques sur lequel Cap Atlantique a mis des fonds qui viennent de la Région et de l'Etat pour 500.000 euros.

VOTE : Unanimité

La parole est donnée à Nicolas CRIAUD

22 Subvention Vitrine et accessibilité

Nicolas CRIAUD précise que la Ville reconduit cette année une disposition qui existe depuis 2015 en prévoyant une enveloppe financière qui permet aux commerçants qui se trouvent dans un secteur sauvegardé, de pouvoir être accompagnés dans leurs investissements pour lesquels la Ville a tracé globalement les travaux qu'ils étaient autorisés à effectuer. Ce sont surtout des travaux de rénovation relatifs à la vitrine, l'éclairage et l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite. La Ville a accompagné un dossier par an. Peut-être qu'une réflexion se posera sur cette enveloppe. Elle viendra aussi s'intégrer avec la révision du PSMV (plan de sauvegarde et de mise en valeur) pour inciter certains commerces qui le souhaiteraient, à rentrer dans la ligne qu'on pourrait tracer sur une charte qualité.

Selon Madame le Maire, la révision du PSMV permettra de relancer une dynamique auprès des acteurs économiques.

VOTE : Unanimité

La parole est donnée à Catherine LACROIX

23 Règlement Intérieur – Médiathèque

Catherine LACROIX précise qu'il n'y avait pas de règlement intérieur jusqu'à aujourd'hui. Le service de la médiathèque a donc travaillé sur ce règlement qui a d'ores et déjà été évoqué en Commission Culture-Patrimoine.

Hélène CHALLIER souhaite faire deux remarques. Premièrement, concernant les petits aliments autorisés. Selon elle, cela peut être source d'ennuis. On devrait plutôt interdire de boire et de manger comme c'est le cas dans la plupart des ERP. Deuxièmement s'agissant de l'interdiction d'emprunter de la littérature pour adultes avant 12 ans, pourquoi cette interdiction car il n'y a pas de littérature pour public averti dans la médiathèque.

Catherine LACROIX précise que les petits aliments sont proscrits au niveau des postes informatiques (c'est inscrit). On a ouvert la médiathèque pour permettre aux collégiens et lycéens de venir réviser tranquillement, d'avoir des documents et du personnel à disposition (autorisés à avoir des barres de

céréales, des bouteilles d'eau...). Pour la limite des 12 ans : cela dépend du titre et du genre du livre, cela dépend de l'avis du personnel (exemple : thrillers, certains romans...).

François PAGEAU pense que c'est très bien qu'il y ait un règlement intérieur, il faut maintenant le faire respecter. Il aurait eu des échos selon lesquels le silence n'est pas toujours respecté.

Selon Catherine LACROIX, il peut y avoir certains dérapages, mais le personnel est toujours très attentif.

VOTE : Unanimité

La parole est donnée à Anouk PAOLOZZI DABO

24 Convention avec la CAF. de Loire-Atlantique pour le Relais Assistants Maternels

Anouk PAOLOZZI-DABO précise que différentes conventions doivent être revues dans le cadre du transfert du CCAS à la ville de Guérande. La CAF est un des financeurs principaux du Relais Assistants Maternels.

Laurent BOULO, Valérie DUVERT et Nicolas CRIAUD s'absentent de la Salle du Conseil et ne participent pas au vote

VOTE : Unanimité

25 Convention avec la CAF de Loire Atlantique pour le Multi accueil « Les Castellous »

Valérie DUVERT et Nicolas CRIAUD s'absentent de la Salle du Conseil et ne participent pas au vote

VOTE : Unanimité

26 Convention avec la CAF de Loire Atlantique - Equipements d'accueils péri et extrascolaires

Anouk PAOLOZZI-DABO précise qu'il s'agit d'une convention d'objectif qui permet d'avoir un accompagnement financier pour les usagers.

Valérie DUVERT et Nicolas CRIAUD s'absentent de la Salle du Conseil et ne participent pas au vote

VOTE : Unanimité

27 Convention avec la Mutuelle Sociale Agricole (MSA) - Equipements d'accueils péri et extrascolaires

Anouk PAOLOZZI-DABO rappelle qu'il s'agit d'une convention avec la MSA pour avoir un accompagnement financier auprès des allocataires sur les accueils périscolaires et les activités qui en découlent.

VOTE : Unanimité

28 Règlement de fonctionnement - Multi accueil Les Castellous

Anouk PAOLOZZI-DABO précise que le règlement avait déjà été adopté dans le cadre du CCAS lorsque le multi accueil les Castellous lui était rattaché. Nous le repassons car il y a deux modifications : le transfert vers la ville d'une part, et d'autre part la CAF qui incite fortement à fournir les couches au sein du Multi accueil des Castellous à partir du 1^{er} décembre 2017.

VOTE : Unanimité

La parole est donnée à Bernard MACE

29 Rapport annuel PPP – Plan Lumière

Anne-Gaëlle RÉVAULT demande si, sur le plan lumière, l'avis des Guérandais sera demandé ?

Madame le Maire indique que les retours sont très nombreux et très positifs.

Anne-Gaëlle RÉVAULT souhaite savoir si quand des ampoules sont changées, elles sont remplacées par des LED qu'il faut, d'ailleurs, éviter de regarder ? Y a-t-il un choix du placement des lampes par rapport à ce détail.

Bernard MACÉ lui répond qu'une étude photométrique est faite par rapport à l'emplacement des lampes.

Anne-Gaëlle RÉVAULT se dit surprise que l'Architecte des Bâtiments de France ait autorisé l'implantation des projecteurs sur les remparts ou à proximité immédiate de ces derniers, alors que les appuis-vélos et boîtes à livres ont été refusées.

Madame le Maire lui indique que l'intérêt positif vient de l'Architecte des Bâtiments de France et du Conservateur Régional des Monuments Historiques, qui ont été totalement associés à la démarche. Ils ont compris l'intérêt, de cette mise en lumière, pour la ville.

Dominique MIGAULT note, au niveau des illuminations festives, un différentiel de 1.200 WATTS en moins par rapport à l'engagement du marché. Est-ce pérenne ou lié au fait que les travaux étaient en cours ?

Bernard MACÉ lui répond qu'il y a une marge jusqu'à 4.300 WATTS maximum.

Madame le Maire ajoute que l'on paye ce que l'on consomme.

LE CONSEIL MUNICIPAL PREND ACTE DE CETTE DELIBERATION

30 Transfert de voiries communales et départementales

Thierry de LORGERIL demande qui prendra la réfection de la voirie Boulevard du Général de Gaulle ?

Bernard MACÉ répond qu'une fois que cela sera transféré au Département, c'est cette Collectivité qui rendra en charge le coût des travaux.

Madame le Maire ajoute que c'est le propriétaire qui est tenu de gérer et d'entretenir son bien.

Thierry DE LORGERIL souhaite savoir ce qu'il en est pour le boulevard du 19 mars ?

Bernard MACÉ répond que pour l'instant c'est en stand-by, toutefois, il espère que les travaux seront effectués.

Madame le Maire ajoute que cela fait l'objet de négociations avec le Conseil Départemental.

Frédéric MICHÉ estime que les transferts de voirie sont bradés. On n'est pas dans une équivalence de dégradation. On constate qu'il y a plusieurs centaines de milliers d'euros de frais à réaliser, par contre aucun planning prévu pour remettre en état ces voiries qui font un gros trou dans le budget voirie.

Madame le Maire dit avoir fait appel au fonds de concours de Cap Atlantique pour abonder l'enveloppe voirie à hauteur de 150.000 euros supplémentaires.

VOTE : Unanimité

La parole est donnée à Marie-Annick DURAND

31 Affaires foncières - Bilan des opérations immobilières 2016

Cette délibération ne donne lieu à aucun débat.

LE CONSEIL MUNICIPAL PREND ACTE DE CETTE DELIBERATION

32 Affaires foncières – HABITAT 44 – Allée Waroc'h – Le Léchet – Acquisition local collectif

Marie-Annick DURAND précise que la commune prendra à sa charge les frais notariés.

Emmanuelle SOALHAT fait remarquer que la signalétique de cette salle est insuffisante, que son accès est difficile la nuit faute d'éclairage extérieur.

Françoise JOUNIER indique que maintenant que la salle est de la propriété de la ville de Guérande, elle va être inscrite dans le programme de l'ADAP.

Dominique MIGAULT s'absente de la Salle du Conseil et ne participe pas au vote

VOTE : Unanimité

33 Affaires foncières – SAS GUERANDIS - ZAC Villejames – acquisition parcelle BM 424p

Cette délibération ne suscite aucun commentaire.

VOTE : Unanimité

34 Affaires foncières – M. MOINE – 4 chemin de l'Ile à Bouzaire – Acquisition emprise de voirie BS 287p – régularisation

Marie-Annick DURAND précise qu'il s'agit de la régularisation d'une parcelle restée dans le domaine privé.

VOTE : Unanimité

35 Mise en valeur du Secteur Sauvegardé . Renouvellement de la convention Région-Commune. Dispositif d'aide financière au sein du secteur sauvegardé

Marie-Annick DURAND indique qu'une enveloppe de 20.000 euros a été réservée pour les travaux de mise en valeur et d'entretien hors contrat avec la Région.

VOTE : Unanimité

36 Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) de Cap Atlantique – Avis sur le projet arrêté

Marie-Annick DURAND précise que dans le périmètre d'extension de la ZAC, il est prévu 25 hectares maximum pour le développement économique contre 35 hectares prévus dans le PLU. Aussi, la Ville souhaite maintenir les 35 hectares du PLU et en faire état dans la présente délibération.

Laurent BOULO se réjouit de la prise en compte des déchets inertes dans les remarques. Après concertation avec Jacques GUIHENEUF et Joseph GAULTIER, il s'abstiendra car ayant participé à plusieurs comités de pilotage dans le cadre de la révision du SCOT de Cap Atlantique, il a conscience que ce SCOT prend en compte beaucoup de domaines du territoire intercommunal. Au cours de la réflexion sur la révision du SCOT de Cap Atlantique, il a entendu des domaines comme l'économie, le logement, la

construction, les travaux qui ont pris beaucoup de place, mais pas un mot sur la gestion des déchets inertes. Le SCOT a vocation à s'intéresser à des sujets qui concernent tout le monde. Les déchets inertes concernent les travaux de construction, de rénovation et de démolition. Le cabinet d'étude affirmait « on ne peut séparer les territoires ni les thématiques ». Tout est lié, n'oublions pas les déchets inertes. Les solutions actuelles ne sont pas satisfaisantes dans le cadre du SCOT. Compétence des déchets uniquement ménagers (c'est bien mais pas suffisant). La plate-forme privée à Villejames est mal utilisée. Les déchetteries du territoire sont pour les particuliers et les très petits artisans. Les gros sites et grosses entreprises de travaux disposent de leurs sites (entre autre CHARRIER). Les entreprises de taille intermédiaire ont des difficultés. Sur le territoire il y a un manque de structure, de valorisation des déchets inertes. Il y a un manque d'espace de stockage dédié. On peut rajouter un plan du Département 44 qui n'a jamais été appliqué. La compétence déchets de travaux du bâtiment est passée à la Région. On y rajoute l'aspect millefeuille administratif.

Jacques GUIHENEUF indique qu'il ne validera pas ce SCOT car les déchets inertes sont aussi importants que la gestion de la pluie (lecture d'un document de synthèse de Cap Atlantique de 2014). On prend un domaine de compétence mais on ne gère que ce qui nous intéresse. Il faut revoir les attributions de compétences à Cap Atlantique.

Joseph GAULTIER ajoute que lors de la commission de GSU mercredi dernier, quelques chiffres un peu surprenants ont été communiqués : 6,73% de déchets inertes de moins dans nos déchetteries (Cap Atlantique), soit 1.000 tonnes par an. Cap Atlantique gère la partie pluviale urbaine mais pas agricole. On peut se poser légitimement la question de la destination de ces déchets ?
Madame le Maire émet un avis favorable pour ce SCOT.

Frédéric MICHÉ revient sur les déchets inertes. Il note la reprise du PADD du SCOT (chapitre 2, point D) : ressource du sous-sol et valorisation des déchets, on a appelé à développer l'économie circulaire à partir des déchets du bâtiment. Il rappelle la lecture du DOO (document d'orientation et d'objectifs). Il manque une cartographie sur ce point des déchets inertes. Cela n'engage pas la compétence de Cap Atlantique, mais la volonté politique de dire à cet endroit-là on pourra réfléchir et favoriser l'implantation d'un opérateur (privé ou économie mixte) qui pourra développer le traitement des déchets. Le déchet est une ressource et c'est ainsi qu'il faut réfléchir. Point positif : on évoque l'installation de panneaux solaires et la mise en place d'énergie renouvelable.

De même il approuve l'orientation 1.1 qui conforte l'offre de transport pour l'accès au travail et à la culture mais ne soutient pas l'orientation de CAP sur la construction de l'aéroport Notre Dame des Landes.

Madame le Maire note les bonnes intentions. Ce sont des avancées majeures pour le territoire.

Hervé NAËL s'abstiendra mais souhaite que le Conseil Municipal vote contre afin de faire avancer les choses.

Madame le Maire maintient sa proposition de vote favorable, car Guérande est une ville pivot de ce territoire.

VOTE : Majorité – 8 abstentions (Hélène CHALLIER / Hervé NAËL / Emmanuelle SOALHAT / Dominique MIGAULT / Valérie DUVERT / Jacques GUIHENEUF / Joseph GAULTIER / Laurent BOULO) – 3 contre (Frédéric MICHÉ / Anne-Gaëlle RÉVAULT / François PAGEAU).

La parole est donnée à Luc PORTET

37 Convention triennale d'objectifs avec le Comité des fêtes

Cette délibération ne suscite aucune remarque

VOTE : Unanimité

La parole est passée à Pascal LOIRAT

38 Transfert de la gestion des Technologies de l'Information et de la Communication (TIC) du CCAS et du Syndicat Intercommunal de La Madeleine à la Ville de Guérande

Cette délibération ne fait l'objet d'aucun débat

VOTE : Unanimité

39 Indemnités des élus

Madame le Maire précise que les indemnités des élus auraient pu être revues à la hausse mais elle propose de les laisser au même niveau en modifiant les pourcentages dans le mode de calcul.

VOTE : Unanimité

40 Mise à jour du tableau des effectifs

Cette délibération ne suscite aucune remarque

VOTE : Unanimité

41 Convention de mutualisation archiviste

Madame le Maire précise que le conseil communautaire a délibéré hier soir sur ce dossier.

VOTE : Unanimité

Madame le Maire présente les délibérations suivantes.

42 Désignation des membres de la CLECT suite à démission d'un élu

Madame le Maire explique que suite à la démission de Marc-Antoine de LA CHEVASNERIE et au fait que Valérie DUVERT quitte le groupe de la majorité municipale, il convient de nommer de nouveaux membres pour représenter la Ville au sein de cette instance.

Jacques GUIHENEUF est proposé en qualité de titulaire.

Pascal LOIRAT est proposé en qualité de suppléant.

Thierry DE LORGERIL rappelle qu'il n'a pas le droit de vote car il est président de la CLECT.

VOTE : Majorité – 7 abstentions (Hélène CHALLIER / Hervé NAËL / Emmanuelle SOALHAT / Dominique MIGAULT / Frédéric MICHÉ / Anne-Gaëlle RÉVAULT / François PAGEAU)

43 Election des représentants du Conseil Municipal au Comité de jumelage DOLGELLAU

Madame le Maire propose la candidature de Marie-Annick DURAND.

VOTE : Majorité – 7 abstentions (Hélène CHALLIER / Hervé NAËL / Emmanuelle SOALHAT / Dominique MIGAULT / Frédéric MICHÉ / Anne-Gaëlle RÉVAULT / François PAGEAU)

44 Election des représentants du Conseil Municipal à la Commission Consultative des Services Publics Locaux – CCSPL

Madame le Maire propose la candidature d'Anne-Martine GUILLOUX.

VOTE : Majorité – 7 abstentions (Hélène CHALLIER / Hervé NAËL / Emmanuelle SOALHAT / Dominique MIGAULT / Frédéric MICHÉ / Anne-Gaëlle RÉVAULT / François PAGEAU)

45 Election des représentants du Conseil Municipal à la Commission Paritaire des Marchés

Madame le Maire propose la candidature de Laurence GEFFRAY.

VOTE : Majorité – 7 abstentions (Hélène CHALLIER / Hervé NAËL / Emmanuelle SOALHAT / Dominique MIGAULT / Frédéric MICHÉ / Anne-Gaëlle RÉVAULT / François PAGEAU)

46 Election des représentants du Conseil Municipal au Conseil de Surveillance de l'Hôpital Local Intercommunal

Madame le Maire propose la candidature de Françoise JOUNIER.

VOTE : Majorité – 7 abstentions (Hélène CHALLIER / Hervé NAËL / Emmanuelle SOALHAT / Dominique MIGAULT / Frédéric MICHÉ / Anne-Gaëlle RÉVAULT / François PAGEAU)

47 Election des représentants du Conseil Municipal à la Mission Locale de la presqu'île guérandaise

Madame le Maire propose la candidature de Laurent CHASSAING (aux côtés de Gwénaëlle MORVAN qui en est la vice-présidente).

VOTE : Majorité – 7 abstentions (Hélène CHALLIER / Hervé NAËL / Emmanuelle SOALHAT / Dominique MIGAULT / Frédéric MICHÉ / Anne-Gaëlle RÉVAULT / François PAGEAU)

48 Election des représentants du Conseil Municipal au sein du Syndicat de la Fourrière pour Animaux de la presqu'île guérandaise

Madame le Maire propose la candidature de Marie-Claude BARRET.

VOTE : Majorité – 7 abstentions (Hélène CHALLIER / Hervé NAËL / Emmanuelle SOALHAT / Dominique MIGAULT / Frédéric MICHÉ / Anne-Gaëlle RÉVAULT / François PAGEAU)

La séance du Conseil Municipal prend fin à 22h09 après que Madame le Maire ait indiqué que la prochaine séance du Conseil Municipal est fixée au 25 septembre 2017.